

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 23 juin 2021

### DELIBERATION

#### **2021/ 59 - PACTE LILLE BAS CARBONE – SIGNATURE DU PARTENARIAT.**

Le territoire lillois, hellemmois et lommois est mobilisé depuis longtemps en faveur d'une ville durable, aussi bien par les actions que la collectivité a elle-même engagées que par les projets portés par les autres acteurs locaux.

La Ville de Lille, les aménageurs, les promoteurs privés, les bailleurs sociaux ainsi que tous les acteurs de la fabrication de la ville ont une longue tradition de travail en commun et d'échange qui a permis et permet à notre territoire de se mobiliser collectivement pour relancer la construction neuve de logements, développer le logement abordable et familial, innover dans la rénovation urbaine, massifier la réhabilitation dans le diffus, anticiper les réglementations énergétiques et environnementales, intégrer la santé environnementale et la prévention des risques.

A l'occasion de sa candidature au prix Capitale verte européenne 2021, la Ville de Lille et ses partenaires immobiliers, réunis depuis 2008 au sein du « Club des 12 000 » puis « des 10 000 » en faveur de la production de logements, ont souhaité définir ensemble des engagements plus larges en matière d'aménagement, de construction et de rénovation pour généraliser les solutions éprouvées et efficaces en faveur du climat, de l'environnement et de la santé. Réunis en ateliers, les aménageurs publics et privés, promoteurs privés et bailleurs sociaux ont déterminé, avec l'appui du CSTB, de l'ADEME, du CD2E et d'Atmo, des objectifs et des actions dans plusieurs domaines prioritaires : Energie et eau, Matériaux bas carbone et Economie circulaire, Nature biodiversité et agriculture urbaine, Adaptation au changement climatique, Mobilité durable.

Sur la base des expérimentations passées et des projets collectifs engagés par la Ville de Lille, avec ses principaux partenaires tant urbains (Club des 10 000), qu'institutionnels et européens (projet MOLOC) et civils (Citoyens pour le Climat), l'ambition est de déployer à grande échelle les solutions et les objectifs testés ponctuellement, pour réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre en limitant l'impact des activités du territoire sur le changement climatique, et dans le même temps pour s'adapter aux changements climatiques qui se produisent déjà, afin de préserver l'environnement et d'améliorer le bien-être des habitants.

Le présent Pacte Lille Bas Carbone permettra ce déploiement à grande échelle en marquant solennellement l'adhésion de chaque signataire (Ville de Lille, porteurs de projets, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et autres professionnels) :

- aux grands principes : dès signature, application systématique à toutes les opérations résidentielles et tertiaires (Aménagement, Construction, Rénovation) sur Lille, Hellemmes et Lomme, conditionnalité des aides municipales, dialogue continu ;
- aux priorités thématiques : Energie et eau, Matériaux bas carbone et Economie circulaire, Nature biodiversité et agriculture urbaine, Adaptation au changement climatique, Mobilité durable, Bien-être ;
- à des exigences opérationnelles à 2 niveaux avec des actions « Socle » obligatoires pour les 6 priorités et des actions « Avancées » au choix,
- aux engagements généraux des parties prenantes :
  - o méthode d’instruction, de réalisation et d’évaluation des projets,
  - o dispositif d’accompagnement porté par la Ville de Lille comportant notamment un apport d’expertise, des outils de dialogue, des outils de mesure des résultats, des supports pédagogiques (un référentiel des bonnes pratiques, des temps de formation et de partage, une plateforme web),
  - o traduction progressive dans les documents métropolitains d’urbanisme réglementaire : nouvelle OAP climat dès 2022 puis PLU95.

Les partenaires signataires du Pacte Lille Carbone partagent le constat d’une urgence à agir : le Conseil Municipal lillois a déclaré l’urgence climatique sur son territoire et s’est fixé l’objectif de réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030 par rapport à 1990 pour atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050. Cet objectif est repris dans le Plan lillois pour le Climat et dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole Lilloise qui identifient le secteur des transports et le secteur résidentiel comme les activités les plus impactantes sur le climat et l’environnement.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** la signature du Pacte Lille bas carbone, ci-annexé.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme